

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« AIL 2020-1 »

La Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière – SCIF, intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « **AIL 2020-1** » de 5 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 10 000 000 de dinars, émis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n° 6074 du 30 mars 2020), ouvertes au public le 1^{er} avril 2020, ont été clôturées **le 1^{er} juin 2020**, pour un montant de **7 720 000 DT**.